

Règlement pour les catégories et niveaux de participation Pole & Aerial Compétition Art – Aarau 2026

Art. 1 : Général

- a. Les compétiteurs doivent se référer strictement à ce document pour annoncer leur niveau et catégorie. En cas de doute, la demande doit être faite par email aux organisateurs (aarau@paca.sport). Toute tentative de fraude sur le niveau de participation ne sera en aucun cas tolérée et pourra aller jusqu'à la disqualification. L'organisation insiste pour que chaque participant soit jugé équitablement avec les candidats du même niveau.
- b. Les organisateurs se réservent le droit de modifier votre catégorie d'âge ou de niveau s'il s'avère que vous ne remplissez pas les conditions requises pour la catégorie ou le niveau saisi.
- c. Les organisateurs se réservent le droit de vous demander de fournir la preuve de votre niveau, en cas de doute, afin d'assurer que vous pouvez concourir en respect du présent règlement.

Art. 2 : Nombre de compétiteurs en fonction du niveau et de la catégorie d'âge

- a. Les catégories d'âge ou les niveaux ne seront séparées que si suffisamment d'inscriptions sont enregistrées. Seules les catégories senior et master peuvent être regroupées ensemble.

Art. 3 : Participation en solo, duo ou "Showcase"

- a. Les compétiteurs concourant en duo, la catégorie d'âge du compétiteur le plus élevé sera retenue pour la sélection de la catégorie. Par exemple, si deux athlètes âgés entre 15 et 17 ans, il seront attribués à la catégorie "Double Juniors" et ils se mesureront à d'autres juniors. Si athlète de 16 ans participe en duo avec un athlète de 32 ans, ils seront en Double Senior 30+, etc.
- b. Pour les participations en duo ou en "Showcase", la division du compétiteur le plus élevé sera retenue pour la sélection de la division.
- c. Les compétiteurs en "Showcase" n'ont pas de catégorie d'âge à sélectionner. Tous les athlètes sont dans une seule catégorie, qu'ils soient jeunes ou adultes.

Art. 4 : Catégories d'âges

- a. Tous les compétiteurs concourant doivent sélectionner une catégorie d'âge à l'exception des participants en "Showcase" où il n'y a pas de différenciation de catégorie d'âge.

Découverte	5 ans
Pré-Novice	6 à 9 ans
Novice	de 10 à 14 ans
Junior	de 15 à 17 ans
Senior 18+	de 18 à 29 ans
Senior 30+	de 30 à 39 ans
Masters 40+	de 40 à 49 ans
Master 50+	dès 50 ans

Art. 5 : Niveaux de participation

- a. Pole & Aerial Comp. Art – Aarau est une compétition destinée aux amateurs, semi-pro, professionnels et élites.
- b. Les catégories "Découverte" et "Pré-Noivce" ne sont pas éligible dans les division semi-professionnel ou professionnel / élite
- c. Les compétiteurs du niveau indiqué ci-dessous ne peuvent pas participer à la compétition :
 - pas de limitation

Art. 6 : Eligibilité des divisions et critères

a. Amateur

Sont considérés et peuvent s'inscrire et concourir en Amateur, les compétiteurs remplissant les conditions ci-dessous :

- Les athlètes qui ne se sont jamais produits dans une division semi-professionnelle, professionnelle ou élite dans l'agrès faisant l'objet de la compétition et/ou ;
- Les personnes qui n'ont jamais été classées plus d'une fois dans les 3 premières places d'une compétition de l'agrès en compétition en niveau amateur (règle valable uniquement s'il y a eu au minimum 3 participants dans la division) ;
- Les personnes n'ayant jamais reçu une compensation financière pour des performances ou des promotions avec l'appareil faisant l'objet de la compétition.

b. Semi-Professionnel

Les athlètes qui ont une bonne expérience peuvent demander à se produire dans la division semi-professionnelle s'ils sont :

- Élèves intermédiaires, avancées et/ou ;
- Athlètes ayant gagnés plus d'une fois une compétition en Amateur (Amateur 4 en PACA) ou niveau équivalent et/ou ;
- Les athlètes qui ont déjà participé à une compétition en niveau semi-professionnel, toutes compétitions confondues et/ou ;
- Les artistes qui ne se sont jamais produits dans une division professionnelle ou élite dans l'agrès faisant l'objet de la compétition et/ou ;
- Les athlètes qui n'ont jamais été classées plus d'une fois dans les 3 premières places d'une compétition de l'agrès en compétition en niveau semi-professionnel ou équivalent (règle valable uniquement s'il y a eu au minimum 3 participants dans la division) et/ou ;
- Les artistes qui ont reçu une compensation financière pour des performances ou des promotions avec l'agrès faisant l'objet de la compétition.

c. Professionnel / élite

Sont considérés et doivent s'inscrire et concourir en division professionnelle / élite, les athlètes professionnels s'ils sont :

- Les élèves des classes avancées et/ou ;
- Les athlètes qui se sont déjà produits dans une division professionnelle ou élite lors de compétitions antérieures avec l'agrès faisant l'objet de la compétition ou pour la participation à des compétitions professionnel / élite lors d'autres événements que Paca (Pole Theatre, IPSF, etc.) et/ou ;
- Les athlètes qui se sont classés plus d'une fois dans les 3 premières places d'une division semi-professionnelle au cours des dernières années d'une compétition avec l'agrès faisant l'objet de la compétition, ou pour la participation à des compétitions professionnel / élite lors d'autres événements que Paca (Pole Theatre, IPSF, etc.). Règle valable uniquement s'il y a eu au minimum 3 participants dans la division.

d. Critères selon les niveaux

- Sont autorisées toutes les figures sans limitation (vs. les PACA qui limitent les types de figures et les inversions).

Art. 7 : Divers

a. En cas de doute, veuillez-vous adresser aux organisateurs par email (aarau@paca.sport)